

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Modalites-d-evaluation-du-chef-d-oeuvre-pour-le-bac-pro-2022-les-textes-sont>



école & société

Modalités d'évaluation du chef-d'oeuvre pour le bac pro 2022 : les textes sont parus

- Réforme Voie pro -

Date de mise en ligne : vendredi 30 octobre 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les modalités d'évaluation du chef-d'oeuvre prévues à l'examen du bac professionnel sont parues au BO du 29 octobre 2020. Eléments de décryptage.

La réalisation du chef d'oeuvre, qui a débuté à la rentrée (septembre 2020) en classe de 1^{re} pour les élèves de bac pro, se poursuivra jusqu'en terminale. Contrairement aux élèves de CAP, ils peuvent s'appuyer sur leurs connaissances et leur pratique en atelier ou en entreprise pendant les quelques jours ou semaines de l'année de seconde, pour commencer à élaborer leur projet pluridisciplinaire. Celui-ci peut avoir une dimension collective dans laquelle une part individuelle est prise en charge par l'élève ou bien il peut être conduit individuellement.

L'évaluation du chef-d'oeuvre

L'évaluation a lieu tout au long du cursus et est constituée de 2 notes. La note pour son élaboration et la note de l'oral de présentation comptent chacune pour 50 % de la note globale.

Une fois la note finale attribuée (sur 20), l'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 sur 20 est affecté du coefficient 2, ce que revendiquait le SE-Unsa au vu du nombre d'heures consacrées au chef-d'oeuvre. Ces points sont soit soustraits soit ajoutés aux nombres de points servant au calcul de la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme.

Des notes et ou appréciations sont prévues dans le bulletin scolaire pour signifier de façon régulière les progrès ou les difficultés de l'apprenant. Elles sont aussi reportées dans le nouveau livret scolaire.

L'oral de présentation

Il a lieu en fin de cursus et est conduit par deux enseignants, l'un issu de l'enseignement général et l'autre de l'enseignement professionnel.

Il consiste en une présentation orale de la réalisation du chef-d'oeuvre pendant 5 minutes suivie d'un entretien de 10 minutes structuré par des questions des 2 évaluateurs.

Tous les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, étayer leur propos en s'appuyant sur un support relatif à leur chef-d'oeuvre, de cinq pages (recto) maximum et pouvant ne pas se limiter à du texte, qu'ils apportent et utilisent librement lors de l'oral. Il est demandé au candidat de présenter son projet, qu'il ait pris part à un projet collectif ou qu'il l'ait élaboré à titre individuel dans sa structure.

Lors de cet oral le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'oeuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet
- apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'oeuvre et de la démarche adoptée
- faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'oeuvre
- s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation
- montrer en quoi la réalisation du chef-d'oeuvre relève de la démarche de projet
- analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie
- transposer la démarche de projet adoptée pour le chef-d'oeuvre, durant ses périodes de formation en milieu professionnel et dans sa future pratique professionnelle.

En cas de redoublement de la terminale, le candidat qui se présentera de nouveau à la session suivante pourra, à sa demande, conserver la note recueillie au chef-d'oeuvre si celle-ci est égale ou supérieure à 10 sur 20. La conservation de note ne sera possible pour une seule session.

Ces modalités entreront en vigueur à la session d'examen 2022.